

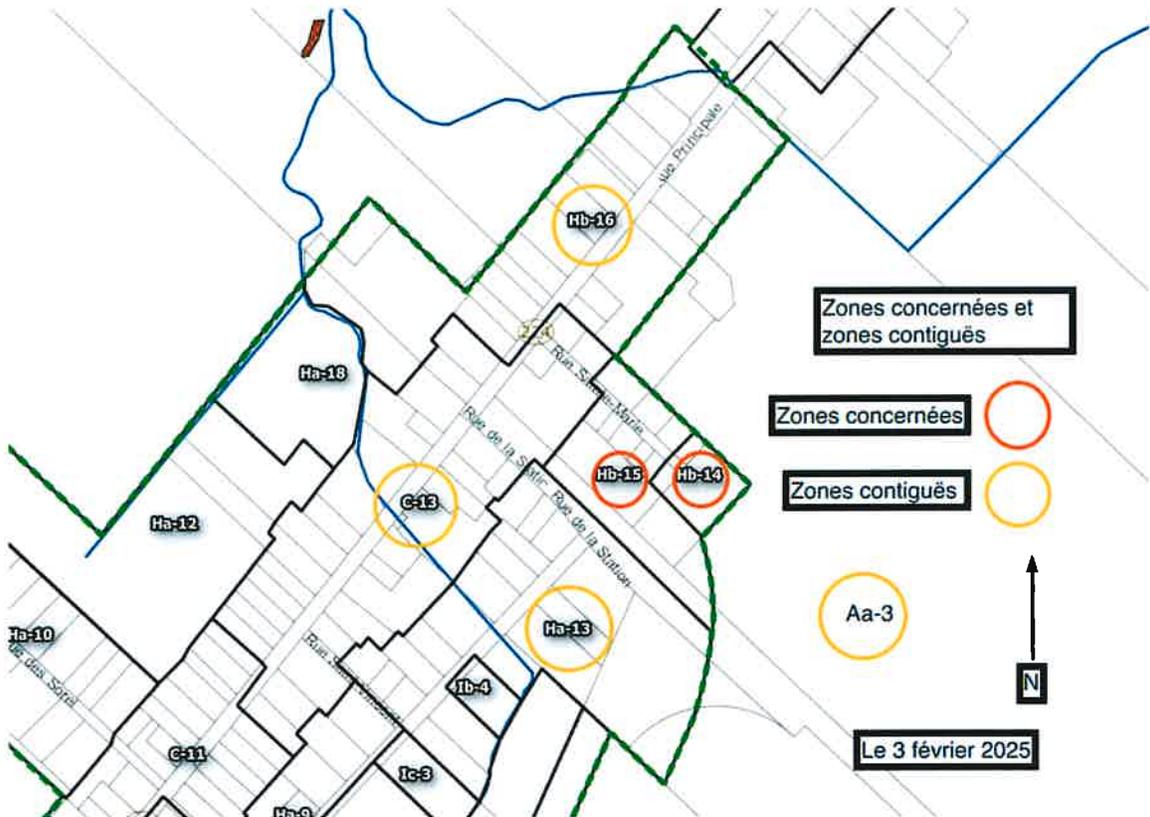
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME  
MRC DE DRUMMOND

**AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 273-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 247-2021 AUX FINS D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES (h3) DANS LES ZONES Hb-14 ET Hb-15, DE CRÉER DES NORMES POUR CE TYPE D'HABITATION ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Hb-14 ET Hb-15.**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de Règlement no.273-2025 modifiant le règlement de zonage no. 247-2021.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé : **RÈGLEMENT NO. 273-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 247-2021 AUX FINS D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES (h3) DANS LES ZONES Hb-14 ET Hb-15, DE CRÉER DES NORMES POUR CE TYPE D'HABITATION ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Hb-14 ET Hb-15.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **26 février 2025 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume.  
  
Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie du projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de la municipalité au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 30.
4. Les dispositions du présent règlement sont sujettes au processus d'approbation référendaire;
5. Le croquis des zones concernées et contiguës peut également être consulté au bureau de la municipalité :



Donné à Saint-Guillaume, ce 13 février 2025

*Anny Boisjoly*

Anny Boisjoly  
Directrice générale et greffière-trésorière